



STRATÉGIES POUR PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DES FEMMES ET DES PERSONNES MARGINALISÉES AUX ACTIVITÉS D'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS



Cette bonne pratique a été développée en partenariat avec le **Mouvement burkinabè des droits de l'Homme et des peuples (MBDHP)** dans le cadre du projet, **Promouvoir l'égalité à travers l'éducation aux droits humains**. Les bonnes pratiques présentées dans cette série sont des "pratiques vivantes", ce qui signifie qu'elles évoluent et s'adaptent en permanence.

Les concepts clés d'inclusion, de participation et d'accessibilité :

L'approche fondée sur les droits humains reconnaît que l'exclusion, la marginalisation, les inégalités et la discrimination privent les personnes de leur droit à la dignité et à l'égalité. Elle reconnaît également que l'égalité et la participation sont des droits universels. L'inclusion, c'est reconnaître que chaque individu est membre à part entière de la société et peut y participer de manière significative. L'inclusion est la première condition de la participation. Elle « repose sur la compréhension du fait que les individus et les groupes sont façonnés par des éléments d'identité tels que la race, le genre, la classe sociale, les capacités, la sexualité, etc. et que ces facteurs influencent l'expérience d'inclusion et d'exclusion de chacun et de chacune. » (Institute for Community Engaged Research).





L'inclusion est intimement liée à l'accessibilité. L'accessibilité signifie de **disposer des conditions nécessaires** pour réduire ou éliminer les barrières qui entravent la participation active et efficace des personnes habituellement marginalisées (femmes, jeunes, personnes handicapées, etc.) et ce, à égalité avec les autres personnes (Equitas, 2019).

Les conditions qui favorisent l'inclusion :

Créer des conditions favorables à l'inclusion résulte en une plus grande participation des femmes et des personnes habituellement marginalisées aux activités d'éducation aux droits humains. Il est souhaitable de contribuer à réduire les barrières en établissant des conditions qui visent à :



Favoriser l'accès : Pour participer, il faut d'abord être présent·e. Il est essentiel de mettre en place des mesures qui permettent à toutes les personnes d'accéder à l'activité de manière sécuritaire, autonome et de bénéficier des mêmes opportunités et d'une même expérience de qualité. Les conditions doivent assurer un environnement favorable à la participation avant, pendant et après l'activité tout en répondant aux besoins spécifiques des personnes dans le respect de leurs droits.



Transformer les attitudes : Les barrières attitudinales sont les assises sur lesquelles les idées et les comportements discriminatoires reposent. Elles sont souvent le résultat d'incompréhensions et de dynamiques de pouvoir qui conduisent les gens à juger ou à accepter des idées fausses sur des personnes et des groupes. Il est donc essentiel de créer un environnement d'apprentissage qui remet constamment en question le capacitisme, les stigmatisations, les stéréotypes de genre et les préjugés envers les personnes marginalisées.



Offrir des opportunités : Créer des conditions d'apprentissage qui rejettent le négativisme, qui renforcent l'estime de soi et qui reconnaissent et valorisent les expériences des femmes et des personnes marginalisées contribue à leur autonomisation. Il est donc essentiel d'offrir des opportunités dans lesquelles les voix des femmes et des personnes habituellement marginalisées sont valorisées, écoutées et entendues.



Favoriser la collaboration et la création d'expériences partagées : La collaboration et le partage d'expériences sont des outils d'apprentissage importants. Il est essentiel de créer un environnement participatif et sécuritaire qui favorise les échanges et la réflexion critique tout en valorisant les expériences de toutes les personnes participantes.





Avoir du matériel adapté et accessible : Le matériel didactique et les activités proposées doivent non seulement répondre aux besoins d'apprentissages des femmes et des personnes marginalisées mais également leur être accessibles. Du matériel accessible qui tient compte des barrières à la compréhension que pourraient rencontrer certaines personnes et qui vise à éliminer ces barrières afin que toute personne puisse accéder à l'information et participer pleinement aux activités éducatives.

Exemples de mesures pour favoriser l'inclusion :

Au moment de planifier une activité d'éducation aux droits humains, les équipes de projet identifient les mesures d'accessibilité et d'inclusion des femmes et des personnes habituellement marginalisées en se posant les questions suivantes :

- Qui participe habituellement aux activités d'éducation aux droits humains et qui est habituellement absent ou exclu ?
- Pour quelles raisons certains groupes sont-ils habituellement absents ou exclus ? Que peut-on faire pour agir sur ces raisons ?
- Quels facteurs ou obstacles pourraient limiter les possibilités des femmes et des personnes marginalisées de prendre part à cette activité d'éducation aux droits humains (ex : contrôle des maris, responsabilités familles/travail) ?
- De quoi auront besoin les femmes et les personnes marginalisées pour prendre part à l'activité d'éducation et pour surmonter les obstacles ?
- Quelles conditions sont nécessaires pendant l'activité pour assurer leur inclusion et leur participation ?
- Comment créer un environnement d'apprentissage qui soit sécuritaire, inclusif et accessible pour toutes les personnes participantes ?
- Comment rendre l'ensemble de l'activité plus accessible et adéquate pour un groupe de personnes qui a souvent des profils très divers, notamment en termes de niveau d'instruction formelle et de littératie ?

Considérations avant l'activité d'éducation aux droits humains :

- **Faites une analyse du contexte** afin d'identifier qui habituellement participe et qui est absent·e ou exclu·e des activités d'éducation aux droits humains et pourquoi ?



- **Identifiez les barrières spécifiques à la participation** des femmes et des personnes ciblées par l'activité d'éducation et prenez les mesures nécessaires pour les réduire. Exemples :
 - Organiser des visites auprès des personnes ciblées pour expliquer l'activité d'éducation et le contexte dans lequel elle se déroulera. Dans certaines circonstances, ces rencontres doivent inclure les maris ou les parents des participantes.
 - Offrir un per diem ou des montants compensatoires. Souvent les activités économiques des femmes sont de véritables empêchements à leur participation, surtout si celles-ci sont déjà en situation de précarité. Un per diem ou de petits montants permettent de compenser quelque peu les pertes de revenus pendant les journées de formation.
 - Assurer un transport et l'hébergement adaptés. Le déplacement des personnes vers le lieu de formation peut être une contrainte importante pour tout le monde, incluant les personnes à mobilité réduite. Organiser un transport et un hébergement adaptés qui tient compte de leurs besoins spécifiques réduira les barrières qui limitent la participation.
 - Tenez compte des langues parlées et écrites. Dans certaines situations les femmes et les personnes marginalisées pourront avoir un faible niveau de scolarisation ou d'alphabétisation ou ne parler que la langue locale et non la langue nationale commune (ex : français ou anglais). Dans ces circonstances, la méthodologie de formation doit se fonder davantage sur l'oral que sur l'écrit et elle doit prévoir du temps pour l'interprétation pendant l'activité ou la traduction du matériel didactique en langues locales.
- **Développez du matériel didactique adapté, accessible et inclusif.** Exemples :
 - Partir de situations et d'expériences concrètes avant d'ajouter les concepts.
 - Inclure des dinamicas qui sont à la fois ludiques et réflexives.
 - Développer des activités qui reposent davantage sur l'oral que l'écrit. Par exemple, plus de jeux de rôles et de mises en situation et moins de tableaux ou grilles d'analyse à compléter.
 - Inclure des groupes de discussion animés par une personne plutôt que du travail en sous-groupes autonomes.
 - Prévoir le partage de nouvelles informations de manière orale plutôt que de recourir à des fiches de référence ou des lectures additionnelles.
- **Établissez un processus de sélection flexible.** Exemples :
 - Avoir des formulaires de candidature courts et faciles à utiliser.
 - Offrir une assistance aux personnes qui le désirent pour remplir le formulaire, soit par téléphone ou en personne.
 - Compter sur une équipe locale qui connaît bien le milieu et la langue locale et qui peut accompagner les candidat·e·s.



- **Établissez des critères qui assurent l'inclusion des femmes dans les activités.** Exemples :
 - Établir des quotas (ex : 60 % de femmes et 40 % d'hommes)
 - Éviter des critères de sélection qui pourraient *de facto* exclure les personnes marginalisées, dont les femmes (ex : un seuil minimum d'instruction formelle, posséder un ordinateur ou un téléphone intelligent, parler la langue nationale commune, etc.).
 - Être flexible au moment de la sélection, surtout pour les femmes et les personnes marginalisées dont le formulaire de candidature est incomplet ou si elles n'ont pas pu répondre à toutes les questions. Un suivi personnalisé pour aller chercher les informations manquantes vaut mieux que le rejet de la candidature.
- **Établir un budget** qui prend en compte les mesures d'accommodements. Exemples :
 - Prévoir les coûts occasionnés par la présence de nounous pour permettre la participation des femmes avec des nourrissons ou jeunes enfants.
 - Prévoir les coûts occasionnés par la présence de personnes accompagnatrices ou aidant·e·s des personnes en situation de handicap.
 - Prévoir les coûts associés au choix d'un lieu sécuritaire et accessible pour les femmes et les personnes en situation de handicap pour mener l'activité d'éducation.

Considérations pendant l'activité d'éducation aux droits humains :

- **Adapter la durée de la journée d'activité** et le **rythme** de travail. Exemples :
 - Avoir un horaire qui correspond plus aux habitudes quotidiennes des participant·e·s qu'à celles de l'équipe organisatrice. Ceci peut signifier débuter la journée d'activité à 7 h 30 au lieu de 9 h 00 pour terminer à 15 h 00 au lieu de 17 h 00.
 - Prévoir du temps pour l'interprétation et la traduction pendant les activités.
- **Assurer l'accessibilité des lieux pour personnes à mobilité réduite**, prévoir la présence de personnes accompagnatrices (ex : nounou, personne aidante) pendant les journées d'activités.
- **Favoriser la création d'une dynamique de groupe efficace et sécuritaire** pour les femmes et les personnes habituellement marginalisées. Exemples :
 - Prévoir la création d'un code de vie de groupe qui promeut l'inclusion et la participation de toutes les personnes.
 - Adopter une forme d'animation qui est sensible aux traumatismes.
 - Prévoir des mesures qui visent à prévenir ou à répondre aux violences sexuelles, au harcèlement et à la discrimination.
- **Adopter une animation inclusive et favoriser les techniques d'animation qui incitent la participation de toutes les personnes.** Par exemple, l'utilisation des dinamicas et des activités ludiques est une bonne manière d'apprendre ensemble qui favorise l'inclusion. Ce type





d'activités permet de réfléchir de façon critique aux enjeux et aux stratégies liées aux droits humains. Adopter une animation inclusive peut signifier faire preuve de flexibilité et adapter les activités en cours de route plutôt que de suivre à la lettre le programme prévu.

- **Adopter un langage inclusif** et une **terminologie sensible au genre** à l'écrit et à l'oral d'une manière qui ne soit pas discriminatoire à l'égard d'un groupe particulier ou d'une identité de genre, et qui ne perpétue pas les stéréotypes de genre et la stigmatisation.
- Inclure des **activités qui répondent aux besoins d'un groupe hautement diversifié** et qui favorisent la participation équitable de toutes les personnes. Il pourrait y avoir au sein d'une même cohorte des personnes hautement scolarisée et des personnes avec une faible scolarisation ou littératie, des jeunes et des aîné·e·s, ou encore des individus avec des niveaux différenciés de maîtrise des langues communes.
- **Inclure des personnes ressources et des interprètes** qui ont une expérience ou une familiarité avec le contexte et les langues locales.



Considérations après l'activité d'éducation aux droits humains

- **Adopter les mesures nécessaires pour faire le suivi, la mise en pratique et le coaching des plans d'action** développés pendant l'activité pour assurer le transfert des apprentissages de toutes et tous les participant·e·s à l'activité.
- **Effectuer un suivi personnalisé** avec chaque personne participante pour ouvrir un espace aux commentaires qui n'auraient pas été exprimés lors de l'activité.
- **Demander de la rétroaction et documenter les apprentissages et les bonnes pratiques.** S'assurer que la réflexion menée en collaboration avec les personnes engagées examine spécifiquement les défis et les bonnes pratiques en matière d'accessibilité et d'inclusion.
- **Rendre l'ensemble du matériel pédagogique disponible** afin que les personnes participantes puissent s'en inspirer pour mener des activités accessibles et inclusives. Si des activités de suivi doivent être réalisées par les participantes et participants, veiller à ce que les outils fournis les incitent à planifier les aspects d'inclusion et d'accessibilité.

Références

Institute for Community Engaged Research, *Social Inclusion and Equity*, University of British Columbia, <https://icer.ok.ubc.ca/clusters/equity/>, (Page Web consultée le 15 mai 2022; notre traduction)

Equitas (2019), "Qu'est-ce que l'accessibilité?," Equitas le partage!, <https://equitas.org/wp-content/uploads/2019/03/Comprendre-l%E2%80%99accessibilit%C3%A9-%E2%80%93-Quelques-d%C3%A9finitions.pdf>, (Page web consultée le 15 mai 2022).